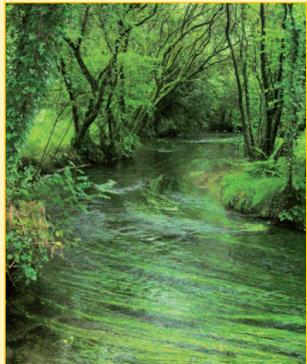


## Où créer un Havre de Paix ?



Catherine Caroff

- En bordure de cours d'eau, plan d'eau, zone humide...
- dans la zone de répartition actuelle de la Loutre, mais aussi en zone de reconquête (consulter le GMB).
- Tous les types de propriétaires peuvent créer un Havre de Paix : particuliers et collectivités (municipalités, communautés de communes, Conseils Généraux), associations gestionnaires etc.



## Que faire pour créer un Havre de Paix ?

Il suffit de contacter le GMB. Un plan cadastral complet est demandé (il sera annexé à la convention). Deux exemplaires seront signés par les deux parties.

### Connaître les mammifères de votre rivière

Plus que les observations directes, rarissimes dans le cas d'espèces très discrètes comme la Loutre, ce sont les indices de présence qui vous renseigneront sur les hôtes de vos berges et leurs habitudes.



Empreintes et épreintes de Loutre, crottes de Campagnol amphibie.

Franck Simonnet

Protéger la Loutre, lui assurer gîte, couvert et tranquillité, c'est aussi protéger ses habitats et la faune et la flore qui y vivent.



Sylvie Destré

Alors n'hésitez pas, créez un Havre de Paix !

Cette plaquette fait partie d'une série qui comporte les titres suivants : Les mammifères semi-aquatiques en Bretagne / Connaître les espèces (1 et 2) / Distinguer les espèces sur le terrain / Aménager des passages à Loutre / Entretien de rivières et mammifères semi-aquatiques / Le Castor en Bretagne / Que faire chez soi pour les mammifères semi-aquatiques - Créer un Havre de Paix pour la Loutre

## Les mammifères semi-aquatiques en Bretagne



## Que faire chez soi pour les mammifères semi-aquatiques ?

Vous êtes propriétaires de parcelles en bordure de cours d'eau, de plan d'eau ou de zone humide, vous pouvez mener une gestion de la végétation de vos berges qui tienne compte de la présence des mammifères semi-aquatiques.

### Entretenir votre propriété en tenant compte des mammifères semi-aquatiques

La gestion de vos berges est compatible avec la protection des mammifères semi-aquatiques, en respectant quelques principes :

#### Préserver la qualité générale de l'habitat

- Maintenir un **corridor écologique** reliant différents habitats, qui permette aux animaux de se déplacer et de trouver des milieux favorables en permanence. Les interventions porteront alternativement sur une rive puis sur l'autre et seront espacées dans le temps.
- Préférer **l'élagage des branches basses** à l'abattage, pour assurer une continuité de la végétation.
- Eviter la **plantation de résineux et de peupliers** : elle uniformise les milieux, déstabilise les berges et appauvrit les écosystèmes.
- **Proscrire le recalibrage, la rectification** des cours d'eau, les enrochements sur plus de 20 m de long.
- **Exclure tout traitement chimique** à moins de 30 m du cours d'eau.

#### Conserver une importante densité de gîtes potentiels

- Conserver un maximum de **troncs et de souches creuses**, d'arbres présentant des lacis de racines ou des cavités sous berges (chêne, aulne, frêne, érable...) ainsi que des chablis. La Loutre, le Putois et la Musaraigne aquatique peuvent y gîter.
- Limiter les interventions sur la végétation des **flôts**. La faune sauvage y trouve des conditions particulièrement tranquilles.
- Conserver des zones de **végétation buissonnante** (saules, ronciers, épineux...), particulièrement à proximité des gîtes potentiels. Elles peuvent servir de refuge à de nombreuses espèces.



Catiche naturelle, gîte de la Loutre

Franck Simonnet



Conception / Réalisation : GMB (C. Caroff, F. Simonnet, X. Grémillet) - Mise en page Catherine Caroff - Photos de fond Catherine Caroff - Gilbert Caroff  
Impression : Imprimerie de Bretagne - Morlaix - 2009



Groupe Mammalogique Breton – [www.gmb.asso.fr](http://www.gmb.asso.fr) - Mail : [contact@gmb.asso.fr](mailto:contact@gmb.asso.fr)  
Maison de la Rivière - 29450 Sizun - Tél : 02 98 24 14 00 - fax : 02 98 24 17 44

## 🐾 Préserver des conditions favorables à l'alimentation

- Conserver des **embâcles** pour donner un profil varié à la rivière (alternance de zones calmes et rapides), favorable aux poissons et aux invertébrés.
- Conserver les **mares**, bras morts, et dépressions humides pour favoriser la présence de batraciens, qui constituent une part importante du régime alimentaire des mustélidés (Loutre, vison, putois) au moment du frai, en hiver.
- Maintenir une **bande de végétation naturelle** (saules sur au moins 5 m pour le Castor, prairies humides pour le Campagnol amphibie etc.) pour fournir une nourriture abondante aux espèce végétariennes et limiter l'apport de substances chimiques dans la rivière.
- Maintenir un **pâturage extensif** pour favoriser la présence d'invertébrés et de l'ensemble de la chaîne alimentaire.
- **Interdire l'accès de la rivière au bétail** par la pose de clôtures pour éviter les dégradations de l'habitat du poisson et du Campagnol amphibie. Eviter les traitements antiparasitaires ou utiliser des produits peu rémanents.
- Maintenir une **alternance entre zones éclairées et zones ombragées** pour favoriser la richesse biologique de la rivière.



Mare favorable à l'alimentation de la Loutre.

Thomas Dubois

## 🐾 Maintenir la tranquillité et la sécurité

- concevoir des chemins de randonnée qui ne longent pas le cours d'eau mais qui s'en écartent et s'en rapprochent ponctuellement, éviter la surfréquentation par la randonnée ou la pêche.
- encadrer les activités de chasse et de piégeage : proscrire le déterrage à moins de 50 m du cours d'eau, exclure l'utilisation de pièges non sélectifs, utiliser des cages-pièges munies d'un trou d'échappée pour les loutrons, exclure la lutte chimique contre les rongeurs classés nuisibles.

### Mesures actives :

- En cas de plantations, préférer les **essences locales de feuillus**.
- Reconvertir des cultures en **prairies**.
- maintenir ou disposer des **rémanents de coupe sur les berges** afin de créer des abris pour la faune.
- créer des **mares**, recréer des **méandres** disparus ainsi que des **talus**
- créer des **catiches artificielles** pour la Loutre (demander conseil au GMB).
- éliminer toute les plantes invasives et proscrire toute nouvelle introduction.

### 🔍 Le bocage

Il est primordial de **conserver un réseau bocager dense**. Le réseau de haies offre gîte et couvert aux mammifères semi-aquatiques, réduit l'ampleur de la vitesse de montée des eaux, permet d'éviter l'érosion des sols, source de colmatage des frayères à poissons, et la diffusion des pollutions.



Franck Simonnet

# Les mammifères semi-aquatiques en Bretagne



## Les Havres de Paix pour la Loutre

### 🐾 Pourquoi créer un Havre de Paix pour la Loutre ?

- pour assurer une **zone de tranquillité** pour la Loutre. Si vous êtes plusieurs propriétaires à en créer le long de votre rivière, la Loutre bénéficiera d'un **chapelet de sites protégés**, où elle pourra se cacher, se reposer, voire se reproduire !
- pour **être conseillé** par des spécialistes sur la gestion des berges et les mesures à prendre pour favoriser la présence de mammifères semi-aquatiques
- pour **être informé** régulièrement sur la Loutre et les mammifères sauvages, recevoir *la Catiche*, bulletin de liaison du réseau des Havres de Paix en Bretagne.
- pour bénéficier d'un **label**, visible par l'implantation (optionnelle) de panneaux
- pour faire partie d'un **réseau de propriétaires** ayant la même sensibilité, se rencontrer, échanger des expériences...
- pour être invité aux **formations** organisées par le GMB, ainsi qu'aux chantiers (construction de catiches artificielles...)



La Catiche, bulletin de liaison du réseau des Havres de Paix



Panneaux (format A3) annonçant l'existence d'un Havre de Paix pour la Loutre.



Chantier de construction de catiches artificielles sur un Havre de Paix

Catherine Caroff

### 🐾 Qu'est-ce qu'un Havre de Paix ?

C'est une convention de durée illimitée entre un propriétaire et le GMB, listant les engagements de chacun ainsi que les activités conseillées, réglementées, déconseillées ou à exclure. Le propriétaire s'engage notamment à ne pas nuire à la population locale de Loutres, et à informer le GMB de tout changement qu'il constaterait. Le GMB s'engage à apporter conseil et information au propriétaire.